Image not found or type unknown

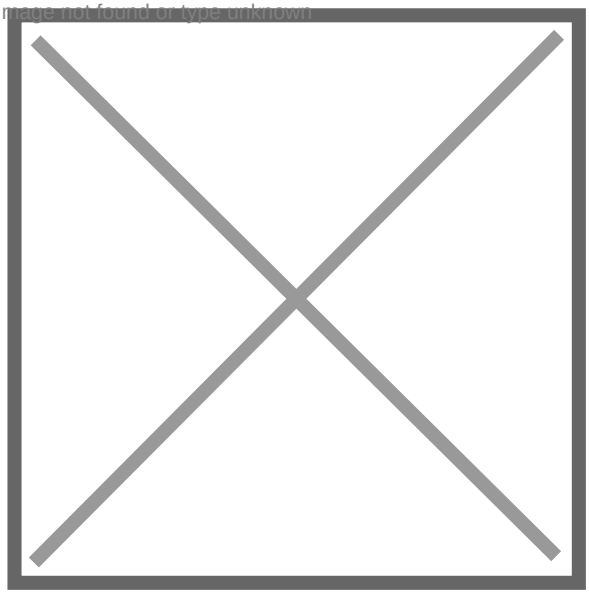

Demande si l'opérateur orange a le droit de réduire la garantie

Par **neko**, le **30/09/2010** à **19:37**

Bonjour,

Je viens vers vous afin de savoir si l'opérateur Orange a le droit de réduire la garantie d'un téléphone garantie un an, à trois mois suite à échange du téléphone qui a un dysfonctionnement?

Sachant que celui-ci a été changé trois fois en un laps de temps et malgré cela, le problème persiste.

J'ai laissé passer quelques mois et depuis peu le téléphone effectue des re démarrages seul. J'ai re contacté e service après vente qui m'informe que mon portable n'est plus sous garantie. Alors que la garantie est valable jusqu'au 7 octobre 2010.

Merci d'avance

Cordialement, Mlle VISENTIN

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés